



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Patrice BERT, Elisabeth BUCO, Stéphane DAO, Maud LAMBERT, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

Absents excusés : Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Marie CHABAUD

Ordre du jour :

- Validation du Procès-verbal de la dernière séance
- Convention déneigement (délibération)
- Personnel communal ;
 - Mise à jour du tableau des effectifs (délibération)
 - Compte épargne temps (délibération)
- Bilan et état d'avancement des projets ;
 - Adressage
 - Site de Vière
 - Réseau d'évacuation des eaux pluviales
- Questions diverses

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020

Madame le Maire signale une erreur dans le compte-rendu et précise que la cotisation annuelle d'une commune adhérente au syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de VALLONGUES est de 1.60 €/habitant et non 1.50 €. Elle précise également que les interlocuteurs du syndicat sur la commune sont exclusivement la mairie, les organismes de contrôle (Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations) ou les organismes partenaires (services de secours, gendarmerie).

Le Procès-Verbal du 15/12/2020 est approuvé à l'unanimité en prenant en compte ces précisions.

Madame le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal, elle n'a pas eu l'occasion d'exercer ses délégations.

2- Convention déneigement :

Le Maire rappelle que la commune est équipée d'une petite lame de déneigement utilisé par l'agent technique.

Le matériel est insuffisant pour couvrir l'étendue de tous les chemins communaux desservant les hameaux. Il est donc proposé de compléter ce déneigement par une prestation réalisée par un agriculteur déjà équipé d'une lame plus performante.

Pour ce faire, une convention à titre payant devra être signée avec Monsieur BERT Patrice, qui se propose d'effectuer la tâche.

Le conseil municipal, à l'unanimité (excepté Monsieur BERT Patrice ne participant pas au vote), **SOUHAITE** confier le déneigement à un prestataire afin de compléter le travail effectué par le service technique pour déneiger rapidement les personnes prioritaires des différents hameaux du village.

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec Monsieur BERT Patrice.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

3- Personnel communal

La 1ère adjointe, déléguée aux ressources humaines fait état des différents postes existants sur la commune ;

Grade/Emploi	Service d'affectation	Libellés des emploi	Temps de travail hebdo actuel
Cadre d'emplois des rédacteurs Secrétaire de mairie Adjoint administratif 1ère et 2-ème classe	Service technique	Secrétaire de mairie	10h
	Service administratif	Adjoint administratif	20 h
	Agence postale et accueil	Adjoint administratif	13h
Cadre d'emplois des adjoints techniques	Service technique	Agent polyvalent	35h
		Agent polyvalent	17h
		Agent d'école et d'entretien	22 h

Suite au congé longue maladie de l'agent titulaire du poste d'agent technique territorial à 35 h, pour palier à cette absence et à l'accroissement de l'activité, deux agents ont été recrutés en CDD depuis plusieurs années.

En raison du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste de 35h, Madame la 1ère adjointe, propose de diminuer le poste de 35h à 28h et d'augmenter le poste de 17h à 20h, afin de poursuivre l'organisation du service technique.

Le conseil, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de modifier les durées hebdomadaires des postes du service technique

AUTORISE Madame le Maire à faire saisir le comité technique du Centre de Gestion pour validation.

Compte Epargne Temps (DE_2021_02)

Madame la 1ère adjointe informe l'assemblée des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T.) qui sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique du Centre de Gestion.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du Régime Additionnel de la Fonction Publique (R.A.F.P.) pour les agents titulaires relevant du régime spécial.

Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au compte épargne-temps au-delà du 15^{ème} jour et jusqu'à 60 jours (nombre de jours maximal épargnés).



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Le conseil, à l'unanimité,

DECIDE de créer un Compte Epargne temps qui pourra être utilisé selon les modalités précisées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à faire saisir le comité technique du Centre de Gestion pour validation.

4- Bilan et état d'avancement des projets

Adressage :

Les certificats d'adressage seront envoyés à chaque habitant dans les prochaines semaines avec un numéro autocollant à poser sur les boîtes aux lettres pour faciliter la distribution du courrier par les services postaux ainsi que le repérage des secours.

Parallèlement, la mairie a eu connaissance d'une initiative de deux céramistes du village qui proposent de fabriquer les numéros pour les habitants intéressés (quelques exemples de plaques sont présentés aux élus).

Le conseil municipal trouve cette initiative intéressante notamment pour créer une harmonie dans le village et sur la commune. Cependant le coût n'est pas encore connu.

Travaux de sauvegarde du site de Vière

En raison d'un problème de santé d'un prestataire, les travaux sont suspendus temporairement.

Travaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales :

Les travaux de réfection des canalisations sont souhaités dans des délais raisonnables sous réserve de la disponibilité de l'entreprise et du retour des demandes de subventions.

Madame le Maire informe par ailleurs que les demandes de servitude de passage sur les parcelles privées sont en cours de finalisation.

Mise en place d'un surpresseur à Bouiron :

Madame le Maire informe que les travaux sont envisagés au printemps 2021 et confirme qu'un nouveau branchement électrique demandé en fin d'année 2020, vient d'être installé pour assurer l'alimentation du futur surpresseur.

Les entreprises GIRARD et SOPEI vont être contactées dans les plus brefs délais pour s'assurer de leurs disponibilités sans attendre le retour des financeurs potentiels.

Le Conseil municipal valide l'urgence des travaux qui doivent impérativement être effectués avant l'été.

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration :

Suite à un dégât des eaux impactant l'enrochement de la station d'épuration du village, les conseillers municipaux chargés de la voirie devront contacter Éric LAUGIER pour évaluer les travaux nécessaires et leurs coûts.

Plaintes des habitants au hameaux des Ganas :

Suite aux différentes plaintes de l'association "Bien Vivre à Ongles" concernant des nuisances dans le hameau des Ganas suite à l'installation d'un élevage de porcs de plein air, Madame le Maire confirme que les demandes sont traitées par les autorités compétentes et que Madame la Sous-Préfète recevra le groupe d'habitants le 12 février 2021 puis l'éleveur et enfin les services de la Mairie.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

D'autre part Madame le Maire informe que les voisins les plus proches de l'élevage ont déposé un recours en annulation devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté du permis de construire du hangar agricole de l'éleveur, délivré le 26 mai 2020 instruit par les services de l'Etat et signé par le Maire.

Ainsi elle précise que la Commune a dû contacter le service de protection juridique de l'assurance pour désignation d'un avocat qui pourra suivre le dossier et représenter la Commune dans les prochaines audiences.

Fin de séance 20h